

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL Du 19 novembre 2020

Le CONSEIL SYNDICAL s'est réuni le 19 novembre 2020 à 15 H 00 à la salle des fêtes de LAMAGISTERE.

Présents: **DOUSSON** Bruno, Président,
BOUDET Yves, **QUESSADA** Henri, **LAINÉ** Arlette, **LABRO** Christian, **BORTOLUSSI** Bruno, **FILLATRE** Francine, **SIMME** Claude, **BERENS** Daniel, **PUIGVERT** Patrice, **PINCEMIN** Bernard, **BERTHOMIEU** Jean Claude, **SALLES** Alain, **MERIEL** Guy, **CAVEREAU** Gilles, **CAT** Jean Michel, **DUMONT** Silvère, **PONDAVEN** Marc, **DESSIN** Patrice, **GIL** Raymond, **PIEDOUE** Dominique, **SEGARD** Georges, **POMAREDE** Robert, **RICHARD** Jean Paul, **MORO** Catherine, **BILLARD** Pierre, **MOMMEJA** Gérard, **SALSE** Jérôme, **VIGROUX** Alain, **PIGERRE** Chantal, **MAZZET** Huguette, **THEILLET** Philippe, **NOUGAYREDE** Jean Claude, **LAMARINIE** Julien, **HUGON** Jean Michel, **PAOLETTI** Jean Pierre, **MARIE** Nicolas, **BOUYSSOU** Rémi, **LACOSTE** Patrick, **LANNES** Gilbert, **CHARLES** Denise, **GROUSSOU** Bernard

Excusés: **PIGNON** Denis, **CLICQUE** Jean Luc, **MAERTEN** Marie Bernard, **PELAT** Christian, **FAU** Eric, **LE CORRE** Christiane

Absent : **CHEVRIER** Alain, **DEPASSE** Guy

0 – Compte rendu du dernier Conseil Syndical

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Syndical du 15 septembre 2020.
Le compte-rendu a été transmis par mail à l'ensemble des élus le 6 octobre 2020.

1 – Prix de l'eau 2021

Par délibération en date du 29 octobre 2019, le Conseil Syndical avait décidé de valider une augmentation du prix de l'eau et des tarifs annexes de 10%.
Le Président propose de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2021.

Prix du m3 d'eau :	1,62 € H.T
Abonnement particulier (compteur de 15 ou 20) :	77,00 € H.T
Abonnements professionnel, industriel et agricole	
Compteur de 30 et 40 :	275,00 € H.T
Compteur de 60 et 80 :	495,00 € H.T
Compteur de 100 à 150 :	660,00 € H.T

Frais d'accès au service (souscription d'un nouveau contrat sans déplacement d'un technicien) :	33,00 € H.T
Majoration annuelle des factures d'eau lorsque l'utilisateur refuse l'installation d'un dispositif de relève à distance, et nécessitant ainsi une relève visuelle du compteur :	33,00 € H.T
Frais d'ouverture d'un branchement	
Frais de fermeture d'un branchement :	33,00 € H.T
Reprogrammation ou remplacement d'un dispositif de relève à distance suite à son démontage ou dégradation par l'utilisateur (hors frais de déplacement comptés en sus) :	33,00 € H.T
Étalonnage d'un compteur par un technicien du SMEP, (étalonnage effectué à la demande de l'abonné):	33,00 € H.T
Nettoyage de l'abri compteur par un technicien du SMEP :	55,00 € H.T
Frais de déplacement d'un technicien du SMEP et indemnité pour déplacement à tort d'un agent : absence à rendez-vous programmé, problème manifeste sur installation privée (fuite d'eau après compteur), ou sur le compteur ou sur le dispositif de comptage par faute ou négligence de votre part (hors cas de force majeure) :	33,00 € H.T
Plus-value pour déplacement du technicien d'astreinte (hors problème urgent nécessitant une intervention immédiate) :	33,00 € H.T
Pénalité pour infraction grave au règlement de service, susceptible d'entraîner la fermeture du branchement (avec ou sans fermeture effective) :	220,00 € H.T
Pénalité pour fraude ou utilisation de l'eau sans contrat valide (défaut d'abonnement) :	220,00 € H.T
Remplacement d'un compteur détérioré par faute ou sur demande d'un usager (hors frais de déplacement) :	220,00 € H.T

Etalonnage compteur DN 15 mm et DN 20 mm sur banc d'essai : **660,00 € H.T**
(Selon le tarif pratiqué par le constructeur ou l'organisme agréé)

[Délibération n°1 : Prix de l'eau et accessoires année 2021](#)
[L'ensemble du Conseil Syndical accepte la proposition du Président](#)

2 – PERSONNEL

Création d'un poste au secrétariat

Afin de renforcer le secrétariat, nous avons procédé au recrutement de **Madame BAILLE Isabelle**, pour un poste à temps partiel de 16 heures hebdomadaire. La rémunération mensuelle brute est de 762,63 €.

Les horaires de Madame BAILLE sont répartis de la manière suivante :

Lundi de 8 H 00 à 12 H 00
Mardi de 13 H 30 à 17 H 30
Mercredi de 13 H 30 à 17 H 30
Jeudi de 13 H 30 à 17 H 30

Pour rappel :

Madame AURIERES Alice est engagée pour un temps partiel de 24 heures, réparties de la manière suivante sur la semaine :

Lundi de 8 h 00 à 12 h 00
Mardi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi de 8 h 00 à 12 h 00
Jeudi de 8 h 00 à 12 h 00
Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

Madame FOLCHER Roxane est engagée pour un temps complet de 35 heures hebdomadaire.

Arrêt de travail

Madame Roxane FOLCHER : suite à une intervention chirurgicale, arrêt de travail jusqu'au 24/11/2020.

Monsieur Manuel FOSSALUZZA : Arrêt de travail jusqu'au 21/11/2020.

Monsieur Jean François LELOIR : Arrêt de travail jusqu'au 16/12/2020.

Monsieur Anthony VERGAS, doit subir une intervention chirurgicale. Il sera arrêté à partir du 27/11/2020.

3 – MISE EN SECURITE DES RESERVOIRS

La consultation concerne la mise en sécurité de 3 réservoirs sur tour (Rauly, Lagarde, Rigou), et 2 réservoirs semi-enterrés (Moulin à vent et Tourasse).

Ces travaux inscrits sur un programme 2020 – 2021 ont été divisé en 2 lots :

- Lot N°1 : ETANCHEITE – CANALISATIONS

- Lot N°2 : SERRURERIE METALLIQUE

- 24 entreprises ont retirées le dossier ;
- 4 entreprises ont répondues dans les délais ;
- 1 entreprise a répondu hors délai.

Les offres ont été analysées par les services du SMEP.

LOT N° 1 : ETANCHEITE – CANALISATIONS

LOT N° 2 : SERRURERIE METALLIQUE

Estimation des coûts : LOT N° 1 : 490 000,00 € H.T

LOT N° 2 : 90 000,00 € H.T

2 entreprises ont répondues au lot N° 1

- RESINA : 647 379,42 € H.T
- ETANDEX : 495 026,45 € H.T

2 entreprises ont répondues au lot N° 2

- CHAUDRONNERIE PORT SUD : 62 317,00 € H.T
- ELECSUN SECURITE : 82 048,00 € H.T

L'entreprise FREYSSINET a remis une offre pour le lot N° 1 hors délai ; Cette offre n'a pas été recevable.

Après analyse et vérifications des montants de l'ensemble des offres, le Président propose de retenir :

LOT N°1 : **ETANDEX** pour un montant de **497 644,31 € H.T**

LOT N°2 : **ELEC SUN SECURITE** pour un montant de **84 048,00 € H.T**

L'ensemble des membres de la commission d'appel d'offre accepte la proposition du Président.

Délibération n°2 : Désignation des entreprises pour la mise en sécurité de réservoirs.
L'ensemble du Conseil Syndical accepte la proposition du Président

4 – REMPLACEMENT ET VENTE DE VEHICULES

Deux véhicules seraient à remplacer :

- Un fourgon tôlé de marque PEUGEOT, type boxeur
- Un fourgon châssis simple cabine de marque IVECO

4 fournisseurs ont été consultés :

Pour le fourgon tôlé

<i>Fournisseur</i>	<i>Véhicule proposé</i>	<i>Puissance</i>	<i>Prix reprise ancien véhicule TTC (€)</i>	<i>Prix TTC (€) Sans reprise</i>
RENAULT	Master fourgon	135 CH	9 000,00 €	32 452,45 €
PEUGEOT	Boxer fg tôlé Asphalt	140 CH	9 110,20 €	32 610,02 €
MAN	Fourgon	120 CH	7 200,00 €	43 586,88 €
IVECO	IVECO 35S14 V11	136 CH	2 500,00 €	39 120,00 €

Pour le châssis simple cabine

<i>Fournisseur</i>	<i>Véhicule proposé</i>	<i>Puissance</i>	<i>Prix de reprise TTC (€)</i>	<i>Prix TTC (€) sans reprise</i>
PEUGEOT	Peugeot châssis simple cabine	140 CH	3 500,00 €	27 252,36 €
RENAULT	Master châssis simple cabine	130 CH	5 000,00 €	31 571,60 €
MAN		140 CH	6 000,00 €	39 195,00 €
IVECO	IVECO 35c12 7 T	116 CH	3 000,00 €	37 440,00 €

Après analyse financière et technique des offres, le Président propose de retenir :

- Pour le fourgon tôle : PEUGEOT boxer pour un montant de **23 500,00 € TTC**, reprise de l'ancien véhicule comprise (véhicule plus puissant que RENAULT)
- Pour le châssis simple cabine : PEUGEOT pour un montant de **27 252,36 € TTC**, sans reprise de l'ancien véhicule (IVECO).

Vente véhicule IVECO

La commune de MALAUSE souhaiterait acheter le véhicule IVECO.

Le président propose de le vendre au prix de la reprise de PEUGEOT :
Soit **3500,00 € T.T.C.**

Ce véhicule est vendu en l'état.

Délibération n°3 : Acquisition de deux véhicules

L'ensemble du Conseil Syndical accepte la proposition du Président

Délibération n°4 : Vente du véhicule PEUGEOT à la commune de MALAUSE

L'ensemble du Conseil Syndical accepte la proposition du Président

5 – POINT SINISTRE USINE DE MALAUSE

Pour rappel: une humidité permanente et importante est apparût à l'usine de MALAUSE, dont l'origine n'a pu être identifiée (absence de fuites dans les canalisations, absence de condensation au-dessus des bâches situées sous l'usine).

Il y a eu malgré tous des débordements d'eau à 4 reprises, lors de la mise en service. Le SMEP a donc fait appel à Maître Marco qui a déposé une requête en expertise auprès du Tribunal Administratif de Montauban.

Après discussion la société OTV propose la signature d'un protocole amiable afin d'éviter le recours à une expertise judiciaire.

Le SMEP a exigé que le protocole intègre la pose d'un déshumidificateur et la pose de ventilations efficace dans les locaux.

L'entreprise VIGIER, sous-traitante de la société OTV est intervenue le mois dernier (octobre 2020), pour déposer les cloisons des sanitaires et installer un déshumidificateur.

Le protocole transactionnel entre le SMEP, le cabinet DUMONS, Maître d'œuvre et la société OTV, mandataire des travaux va être signé prochainement.

Le président précise qu'une fuite a été localisée dans le mur des locaux « nobles », à environ 1,50 m du sol.

M. le Président en profite pour signaler que suite aux travaux en cours au barrage de Malause, nous allons devoir mettre en place un pompage provisoire pour rejeter les eaux de la station. Le Président va prendre rendez-vous avec le directeur du barrage trouver un arrangement financier (location pompes).

6 – LOGICIEL SCHNEIDER

Le SMEP a fait acquisition en fin 2015, d'un logiciel de modélisation du réseau pour un montant de **100 725,00 € H.T.**

A ce jour l'installation du logiciel n'est toujours pas conforme à la proposition initiale de SCHNEIDER.

Aujourd'hui il reste à régler à l'entreprise 50 400,00 € TTC. (Facture reçus le 30 juin 2020).

Pour terminer l'installation et la mise en service, SCHNEIDER a mis à disposition un technicien pour assurer une formation de 4 jours à 3 de nos agents. Cette formation prévue dans la prestation de l'entreprise s'est déroulée dans nos locaux fin octobre 2020.

Nous avons appris aujourd'hui par SCHNEIDER que notre système informatique n'était pas assez puissant pour terminer l'installation.

Nous devons donc renouveler l'ordinateur dédié à la gestion et au suivi de notre réseau. Le montant du devis SOFREL s'élève à 6 410,00 € H.T.

Nous devons par la même occasion changer 4 ordinateurs obsolètes (fonctionnement sous windows 7), pour un montant de 4 203,36 € H.T

7 – COMPTEURS DE SECTORISATION

L'ensemble de notre réseau représente **800 kms**.

Nous avons mis en place **61 compteurs de sectorisation**, permettant aux techniciens de faire un suivi journalier du fonctionnement du réseau.

Aujourd'hui **36 sites** ne remontent pas les informations sur PC WIN, et ce depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

- Problèmes de batteries
- Problèmes de connexions et communications
- Modification à réaliser (regards plein d'eau ...)

Le Président demande de mettre en place les moyens nécessaires pour que l'ensemble des sites fonctionnent correctement

8 – COMPTEURS ABONNES

Le territoire du Syndicat représente environ **9800 compteurs** abonnés

Nous avons commencé le **renouvellement des compteurs en 2016**.

Le but de ce renouvellement étant d'installer des compteurs relevables à distance.

A ce jour nous avons remplacé un peu plus de **2000 compteurs sur les 10 communes**.

Le Président demande d'accélérer le renouvellement de ces compteurs de manière significative.

Le Président précise que Bernard LONGO est avec Julien FRAISSINEDE deux demi-journées par semaine pour remplacer les compteurs. A titre d'information, ils remplacent à tous les deux 10 compteurs par demi-journée.

Le Président en profite pour aborder le problème des impayés qui sont relativement conséquent. Le Président a demandé à Jérôme CALAFAT de prendre la liste et de faire du « porte à porte » pour récupérer les sommes dues.

9 – CONTRIBUTION TAXE SERVICE PUBLIC

Le Président fait part aux membres du bureau du contact avec la Société UNIXIAL.

UNIXIAL est une entreprise de courtage en énergie pour les professionnels, associations et collectivités.

Elle peut nous accompagner afin d'optimiser le coût de l'énergie et gagner du temps dans la gestion des contrats.

UNIXIAL propose 3 types de missions pour une assistance à la gestion globale des contrats d'énergie :

- Achat courtage en énergie.
- Optimisation des contrats d'énergies.
- Assistance Maîtrise d'Ouvrage

La société a en gestion un important volume d'électricité et de gaz, ce qui lui permet d'avoir un poids de négociations avec les différents fournisseurs.

Elle devrait nous faire économiser environ 30% du montant annuel de la facture, soit 10 000,00 € à 15 000,00 €/an.

Elle se paye sur la base d'un pourcentage qu'elle va nous faire économiser.

Le Président précise qu'il a eu un contact avec le syndicat des eaux de la vallée de l'Herm, qui avait obtenu une réduction relativement importante.

10 – POINT CHANTIERS EN REGIE

TRAVAUX REALISES EN 2020 (jusqu'au 4 novembre 2020):

Les équipes du SMEP ont réalisés à ce jour depuis le début de l'année :

- **20 kms 300** de renouvellement de réseaux
- Représentant **1 193 494,00 €**

CHANTIER REALISE	LINEAIRE (ml)
LAMAGISTERE – Ressegayre	1000
LAMAGISTERE – Lasparrière	300
ST VINCENT – Rouzet	1440
CLEMRONT SOUBIRAN – Montjean Roux / Rigou	5400
GRAYSSAS – Lassale bertrand	2000
MONTBARLA – Baude Bas	1500
MONTJOI – Jouanounet	2700
PERVILLE – Bordeneuve	1900
MONTJOI – L'hospital	300
MOISSAC – Viarose	2700
PERVILLE – Tendou	1000

Le Président précise que les communes doivent prévenir le SMEP assez tôt lorsqu'elles doivent faire des travaux d'aménagement de trottoirs ou voiries. Ceci dans un but d'anticiper le renouvellement des réseaux.

TRAVAUX PREVUS 2021

- **DURFORT LACAPELETTE** – de « la Croix du pintre » au village :

Le secteur est alimenté par une fonte DN 100.

En période estivale nous manquons d'eau et nous devons acheter de l'eau au Syndicat voisin.

Nous allons donc poser du PVC Ø160 sur 1 km.

Le montant des travaux est estimé à : **137 395,89 € HT**

- **BOUDOU – SAINT PAUL D'ESPIS** – De « Sergues » à « Gardes »

Le secteur est alimenté par une conduite Ø200.

Il serait souhaitable de renouveler un tronçon d'environ 3 kms par un diamètre supérieur.

Nous allons poser du BI-ORIENTE en Ø250.

Le montant des travaux est estimé à : **306 243,85 € HT**

- **GOUDOURVILLE – SAINT VINCENT LESPINASSE** – Bouclage

Ce secteur étant sous-alimenté, il serait souhaitable de renouveler la fonte DN 60 existante par du PVC Ø125

Le montant des travaux est estimé à : **306 243,85 € HT**

[Délibération n°5](#) : *Dossier d'intention de travaux DURFORT LACAPELETTE*

[Délibération n°6](#) : *Dossier d'intention de travaux BOUDOU – SAINT PAUL D'ESPIS*

[Délibération n°7](#) : *Dossier d'intention de travaux GOUDOURVILLE - SAINT VINCENT*

11 – DECISIONS MODIFICATIVES

Nous devons annuler la dette de M. MARTY Christian succession, d'un montant de 13 111,67 €.

Le crédit budgétaire étant insuffisants au chapitre 67, le Président propose d'apporter une modification au budget de l'exercice 2020, sur la section de fonctionnement.

<i>DESIGNATION</i>	<i>DIMINUTION DE CREDITS</i>	<i>AUGMENTATION DE CREDITS</i>
D 022 : Dépenses imprévues	5 000,00 €	
D 658 : Charges diverses de gestion courante	10 000,00 €	
D 673 : Titres annulés (sur exercice antérieur)		15 000,00 €

Mme FILLATTRE demande de voir avec la perception, la possibilité de ne pas annuler la dette.

[Délibération n°8 : Décision modificative N°2](#)

12 – QUESTIONS DIVERSES